Madame la Présidente,

Nous sommes aujourd'hui appelé.es à siéger en seconde convocation d'un CSAL qui était convoqué en première instance le 8 mars dernier, date identifiée comme celle de la journée mondiale de lutte pour les droits des femmes.

Comme chaque année, les ministères économiques et financiers et la DGFIP s'enorgueillissent de pouvoir afficher des labels « Egalité professionnelle », « Diversité », … et se lancent dans de grandes opérations de communication.

Et la DRFIP Paris n'est pas en reste, elle qui a diffusé sur Ulysse Paris une communication intitulée :

« Les droits des femmes, ça concerne tout le monde ! »

Tout le monde, visiblement sauf vous.

Nous vous avions en effet demandé de reporter cette première convocation d'un CSAL prévue un jour de mobilisations et de grève féministes dans laquelle nos organisations syndicales sont particulièrement investies.

Mais comme à votre habitude, vous avez immédiatement refusé. Vous avez ainsi fait la démonstration de votre mépris pour ce combat pour l'égalité tout autant que pour les représentantes et représentants du personnel.

Ce refus s'ajoute par ailleurs à une longue liste qui ne nous a laissé.es d'autre choix que celui de devoir quitter la séance du CSAL du 26 février dernier :

- refus de scinder un ordre du jour portant sur des réorganisations extrêmement lourdes, et par là, refus de nous accorder un temps de débat, de préparation et de compte-rendu suffisant à la bonne tenue des échanges ;
- refus de nous adresser les documents préparatoires en même temps que l'ordre du jour, au moins quinze jours avant l'instance, les 250 pages de documents ne nous ayant finalement été adressés que 8 jours avant la 1ère convocation ;
- refus de convertir des points « pour information » en points « pour avis » alors qu'ils portaient sur des réaménagements impactant fortement les conditions de travail des personnels affectés dans des services fusionnés ;
- refus de convoquer l'intégralité de nos experts dont le nombre était pourtant justifié notamment par l'importance et la densité des sujets à l'ordre du jour et alors même qu'aucune limite ne figure au règlement intérieur (un reglement intérieur que vous avez pourtant décidé d'adopter sans tenir aucun compte de nos propositions de modification).

Vous avez depuis fait contacter séparément nos 3 organisations syndicales pour, selon vos propos, « renouer le dialogue social ».

Mais aujourd'hui en la matière, nous attendons toujours les actes.

Le 15 mars nous vous avons adressé un message par lequel nous vous informions qu'en dépit des difficultés que nous rencontrons dans les instances, notamment avec l'adoption d'un règlement intérieur plus défavorable que celui du ministère, de la non prise en compte des spécificités parisiennes (des missions particulières, du nombre de sites, du nombre d'agent.es) et des entraves inédites à la bonne tenue d'un de dialogue social devenu impossible, nos trois organisations syndicales (Solidaires Finances Publiques Paris, CGT Finances Publiques Paris et FO DGFIP 75), étaient disposées à entendre vos propositions pour tenter de restaurer les conditions nécessaires à renouer le dialogue social.

Comme nous vous l'avons écrit, nous ne portons pas la responsabilité de la détérioration de ce dialogue qui n'avait encore jamais été malmené de façon aussi brutale et ostentatoire malgré les déstructurations continues subies a la DRFIP depuis de trop nombreuses années …

Malgré tout cela nous vous avons donc répondu que nous acceptions votre proposition de réunion destinée à tenter de rendre plus "satisfaisant" le dialogue social à Paris.

Néanmoins, nous vous avons indiqué que nous nous présenterions à cette réunion sur la base des aspirations exprimées lors du CSAL du 26 février dernier, à savoir :

- de ne jamais être convoquées ni un jour de grève ni à la veille d'une telle journée (qui reste pour nos organisations un temps fort de préparation).
- d'être consultées en amont sur les ordres du jour afin que ceux-ci soient tenables sur une journée "normale" (9h30-17h30), ou à défaut être convoqués sur 2 jours avec 2 jours de préparation
- que la transmission des documents relatifs aux instances au moment de la convocation devienne la règle et que la transmission 8 jours au moins avant la séance soit l'exception
- que les organisations syndicales puissent librement faire convoquer un nombre d'expert.es qu'elles jugeront utile à la qualité des débats en séances

Or a ce jour, alors que cette réunion « d'apaisement » n'a pas eu lieu, nous dressons le constat suivant :

- Vous avez maintenu la date de première convocation de ce CSAL un 8 mars. La date du 21 repositionnée en date de seconde convocation aurait pu et dû se substituer à celle du 8 mars pour prévoir une seconde convocation ultérieure. Pour nous ce choix de maintenir la convocation d'un CSAL un 8 mars confirme votre démarche de défiance vis-à-vis de nos organisations syndicales de même que le mépris que vous inspire le combat pour l'égalité femmes / hommes.

- Par ailleurs, parmi les PV soumis à approbation ce jour, nous lisons que lors d'une précédente séance (séance quitée par nos O.S suite à une énième provocation dont vous êtes toujours coutumière) que vous accusez nos organisations de faire preuve de « fermeture » tandis que vous seriez de « bonne foi ».

Au-delà de ces petits mots, qui loin de participer à l'accalmie du climat social, exacerbent au contraire davantage encore les tensions, il s'agit là pour nous d'un nouvel évènement qui ne peut que renforcer notre attente de changement profond quant à la manière d'appréhender nos échanges. Nous attendons désormais de voir des actes concrets pour juger de la réalité de votre « bonne foi » et de votre volonté à renouer avec un dialogue social plus « satisfaisant ».

Encore une fois ce ne sont pas nos O.S qui sont à l'origine de la dégradation du dialogue social à la DRFIP, ni même nos O.S qui se sont montrées caricaturales ;

- Lors du dernier CSAL vous vous êtes entêtée à nous demander de dresser une liste d'expert.es jugé. es surnuméraires et donc indésirables, au motif que, pour deux de nos O.S leur nombre excédait celui de deux par représentant titulaire. si nous vous avons opposé notre refus de principe de nous confirmer à cette contrainte supplémentaire. Vous n'avez toutefois même pas pris la peine de remarquer que les expert.es effectivement présent.es pour chaque organisation étaient ce jour-là numériquement inferieur.es à ce seuil que étiez déterminée à nous imposer coûte que coûte. Vous avez donc jugé bon de contacter sur le siège, la centrale pour une situation qui au cas d'espèce échappait aux contraintes que vous teniez tant à nous imposer.

- Qui dans ces conditions est plus suspect d'obstruction et de fermeture d'esprit ?

Pour toutes ces raisons et étant pour l'heure privées de tout signe d'évolution favorable (tant que la réunion que vous nous proposez pour tenter de restaurer les conditions d'un dialogue social à la DRFIP ne s'est pas tenue), Solidaires Finances Publiques Paris, la CGT Finances Publiques Paris et FO DGFIP 75 ont décidé de quitter cette séance.

Paris le 21/03/2024